

BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES

Nº 106 - Février 2019

La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 8 février 2019. Plusieurs points ont été abordés. Nous retiendrons la négociation sur les minima conventionnels.

Le Smic a augmenté en début d'année de 1,5% passant à 1521,22€. Selon l'INSEE, l'inflation serait de 1,2%. Pourtant une étude de UFC Que Choisir montre que depuis 2014, les prix ont grimpé de 5% en moyenne, une hausse supérieure à celle du Smic sur cette période (4,6%).

Une étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (*OFCE*), montre que les ménages ont perdu, en moyenne 440 € de revenu disponible par an, soit 1,2% de baisse entre 2008 et 2016. Le directeur adjoint de l'OFCE précise : « il faut remonter très loin en arrière, au moins aux années 1990, pour observer un tel phénomène ».

D'ailleurs, M. Mouriez, chef du département des comptes de l'INSEE, ajoute : « en moyenne, les Français n'ont pas eu de gain de pouvoir d'achat depuis 10 ans ». Et d'ajouter « le pouvoir d'achat par unité de consommation, sur cette période, a augmenté de 0,1% par an, alors qu'il augmentait de 1,9% par an avant la crise de 2008 ». Pourtant, l'INSEE annonce régulièrement des hausses du pouvoir d'achat. Mauriez précise : « nous publions plusieurs indicateurs qui ne répondent pas aux mêmes besoins. L'un explique la conjoncture économique et prend en compte les évolutions démographiques. L'autre, le pouvoir d'achat par unité de consommation, s'intéresse aux ménages en retraçant l'évolution moyenne de leur pouvoir d'achat ». Dans ce cadre, les gouvernements communiquent sur l'indicateur qui augmente le plus...

Marie Leclair, responsable de la division « *prix à la consommation* » de l'INSEE explique aussi la différence entre le ressenti des consommateurs et les chiffres officiels par le fait que la hausse des prix au quotidien (*carburant, alimentaire...*) sont plus visibles que les baisses sur les biens durables (*électroménager...*)

Enfin, l'INSEE mesure l'évolution des prix à qualité constante. Ainsi, si un smartphone coûte cette année plus cher que le modèle de l'an dernier, mais qu'il est plus puissant, l'INSEE ne considère pas que son prix a progressé. L'économiste Philippe Herlin note que ce procédé vise à minorer l'inflation : « sur une longue durée, cet « effet qualité » donne des résultats incohérents : le prix d'un PC aurait ainsi été divisé par 20 depuis 1995! »

C'est pourquoi, les prix mesurés par l'INSEE depuis 2014 sont inférieurs aux réels depuis 2014 : 3,65% contre 5%. Ainsi, pour les 4 dernières années,

Le budget des ménages est aussi affecté par les dépenses contraintes (*loyers, assurances, cantines...*) qui représentent 32% du budget pour les classes moyennes mais jusqu'à 60% de celui des ménages plus

Etat pour les 4 dernières années	INSEE	REEL
Ameublement, électroménager	-7%	Stabilité
Biens d'équipement, audivisuels, informatiques	-10%	Stabilité
Alimentaire	+5,6%	+6,3%
Carburant	+5,5%	+7,3%
Communication	-6%	0%

pau<mark>vres. L'IN</mark>SEE reconnaît d'ailleurs qu'en dehors des dépenses contraintes, le pouvoir d'achat a baissé de 0,1% par an sur la période 2008-2018, alors qu'il augmentait de 2% par an entre 1997 et 2007.

C'est <mark>pourquoi, la CGT propose le 1^{er} coefficient à 1800€ et le 1^{er} coefficient cadre au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Le patronat propose, lui, 1,5% d'augmentation !!!</mark>

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts comptables »

Faderation societies d'études	Pour nous aider dans la négociation, adhérez ou faites adhérer à la CGT!		
Nom :	Prénom :		
Entreprise :	Fédération :		
Téléphone :	Courriel :		
A retourn	ier à la Fédération CGT des Sociétés d'Etude	s à l'adresse ci-dessous	